



Olivier TOCHE

Olivier TOCHE
Président du Cos

Jean-Loup COMMO
Rapporteur

Santé et sécurité au travail



Le Plan santé au travail (PST 3), feuille de route nationale, accorde la priorité à la prévention primaire et au développement d'une culture de prévention pour améliorer la sécurité.

Henryk Sadura – Fotolia

Les orientations du Plan santé au travail 2016-2020 (PST 3) ont été adoptées par consensus entre les partenaires sociaux. La normalisation peut venir en appui à plusieurs actions de ce plan. Les orientations du Cos Santé et sécurité au travail (SST) s'inscrivent dans la Stratégie française de normalisation 2016-2018 – dans ce cadre, une vigilance sera maintenue sur les sujets transversaux retenus dans cette stratégie – et portent sur le périmètre au sein duquel il intervient. Elles ont été conçues en regard des actions du PST 3 susceptibles d'être en lien avec la normalisation et dans le prolongement des précédentes orientations.

Quelques éléments de contexte

Préservation et amélioration de la santé et de la sécurité au travail constituent des enjeux importants pour un développement économique durable.

Les risques liés au travail existent, mais ils peuvent être éliminés, ou à tout le moins réduits et maîtrisés. L'objet de la prévention des risques professionnels, tous secteurs confondus, est de les détecter, les éviter, les combattre à la source avant de les maîtriser. Le PST 3 accorde la priorité à la prévention primaire et au développement d'une culture de prévention, leviers nécessaires à l'amélioration de la santé au travail.

Ce sujet mobilise un large spectre de compétences et de connaissances : inspecteurs et contrôleurs du travail, ingénieurs-conseils, contrôleurs de sécurité, ergonomes, médecins, métrologues (bruit, vibrations, poussières, vapeurs...), concepteurs, fabricants, opérateurs/utilisateurs...

Mais santé et sécurité au travail ne sont évidemment pas seulement des dossiers purement techniques, indépendants de l'évolution du monde du travail. En France, les services sont les employeurs les plus importants, et de nouveaux risques émergent sur les lieux de travail (risques psychosociaux), des mutations technologiques sont en cours (nanotechnologies, démarches d'écoconception), des services spécifiques se développent (services aux personnes à domicile). L'amélioration des conditions de travail est une condition de durabilité de la performance économique. À ce titre, lutte contre la pénibilité et maintien dans l'emploi sont devenus des enjeux importants de politiques publiques dans le contexte démographique de vieillissement de la population active et d'accès à l'emploi des personnes handicapées. Santé et sécurité des travailleurs au service des seniors sont aussi des conditions indispensables au développement et à la pérennité de la silver économie, dont le modèle économique s'appuie sur les besoins des futurs seniors et leur pouvoir d'achat. Ainsi le champ santé et sécurité au travail tend-il à s'étendre aux conditions de travail, régies en France par la réglementation du travail, et qui font l'objet de négociations

collectives et d'accords négociés entre les partenaires sociaux.

Les travaux s'internationalisent (révision des normes européennes harmonisées sous accord de Vienne, pertinence mondiale) et de nouveaux acteurs montent en puissance (Chine, Japon, Corée du Sud...). Le Cen et ses membres doivent dès lors maintenir à l'Iso les acquis européens issus de la Nouvelle approche. Il s'agit d'un capital à défendre au sein d'un marché mondial, appelé à disparaître si les membres du Cen se désengagent à l'Iso.

Accompagner les démarches d'évaluation des risques (PST 3, action 1.1)

Le Cos SST va recenser et promouvoir auprès des entreprises et des acteurs relais de la prévention les normes et travaux normatifs destinés à accompagner les entreprises dans l'évaluation des risques et l'analyse des situations de travail.

Il s'agit de normes et travaux relatifs à des thèmes de portée transversale ou spécifique, comme l'acoustique au travail, l'atmosphère des lieux de travail, l'ergonomie, les vibrations au travail, la sécurité des machines, les équipements de protection collective (EPC) ou équipements de protection individuelle (EPI).



Le Cos souhaite recenser et promouvoir auprès des entreprises et des acteurs relais de la prévention les normes destinées à l'évaluation des risques et à l'analyse des situations de travail.

Elle s'implique dans la normalisation...



Cosette DUSSAUGEY

Secrétaire générale en charge du pôle technique au Cisma.

Comment, au cours de l'année écoulée, s'est caractérisé votre investissement dans les travaux de normalisation ?

L'objectif principal du Cisma est d'accompagner ses adhérents dans la défense de la profession. Nous sommes donc impliqués dans de très nombreuses commissions de l'Union de normalisation de la mécanique (UNM), au Cen et à l'Iso. Membre de 19 commissions UNM (sans toutes les citer, cela montre l'étendue des centres d'intérêt du syndicat et son implication en normalisation), je suis plus particulièrement impliquée dans les commissions UNM 83 Matériels de mise à niveau et UNM 84 Appareils de levage à charge suspendue. Je suis présidente de l'UNM 84 depuis plus de vingt ans, présidente de l'Iso/TC 96/SC 7 Grues à tour, animatrice de différents groupes du Cen/TC 10 et du Cen/TC 147 sur les tables élévatrices, les accessoires de levage.

Quelle est la stratégie de votre organisation pour les années qui viennent en matière de normalisation ?

Le Cisma regroupe des entreprises dont le taux d'exportation dépasse 60 % pour des machines fortement réglementées. Les travaux de normalisation en Europe et dans le monde revêtent une importance essentielle pour la grande majorité des adhérents. La défense de la profession conduit le Cisma à être au centre d'un réseau impliqué dans la normalisation, composé d'Afnor, de l'UNM, du ministère du Travail, de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), mais aussi, depuis quelques années, de nos fédérations clientes, en particulier la Fédération nationale des travaux publics (FNTP). Nous sommes particulièrement attentifs aux besoins des utilisateurs lors de la rédaction des normes.

Il est aussi fondamental pour nous de valoriser le savoir-faire de nos PME. Aussi le Cisma a-t-il négocié un programme de soutien collectif avec la Sous-Direction de la qualité pour l'industrie et de la normalisation (Squalpi) pour la prise en charge d'une partie des frais de participation des experts de PME aux réunions de normalisation européennes et internationales. Nous estimons que ce type de programme public de soutien est fondamental et doit être maintenu. Le Cisma, quand l'intérêt stratégique de nos adhérents le justifie, se positionne pour la présidence du comité technique Cen ou Iso correspondant et finance le secrétariat afférent. C'est le cas pour l'Iso/TC 110/SC 4 Chariots élévateurs tout-terrain, l'Iso/TC 96/SC 7 Grues à tour, le Cen/TC 148 Manutention continue, le Cen/TC 337 Machines et produits pour l'exploitation des routes. Pour certains travaux qui nécessitent des études techniques préalables, le Cisma s'appuie sur le Centre technique des industries mécaniques (Cetim).

En quoi les mécanismes collectifs de normalisation peuvent-ils aider à répondre aux défis qui se posent à votre organisation ?

Les mécanismes collectifs de normalisation nous aident à répondre à plusieurs défis : anticiper les changements à venir, promouvoir le savoir-faire de nos entreprises, favoriser les échanges entre constructeurs des différentes régions du monde pour assurer des visions communes, améliorer la connaissance des marchés.

En France, les ressources financières et humaines consacrées à la normalisation ne sont pas extensibles, tant chez les constructeurs que chez les préventeurs. Le réseau collectif français permet aussi

de mieux défendre les intérêts de la profession et d'assurer une présence active ou d'organiser la veille. Il permet aussi de réagir lorsque certains comités techniques ont des zones de recouvrement avec un risque de dispersion des travaux.

Enfin, en Europe, le Cisma travaille en amont de la normalisation via les organisations dont nous sommes membres, en particulier la Fédération européenne de manutention (FEM), pour définir les positions des constructeurs qui apportent une vision commune et permettent d'accélérer l'élaboration des normes.

Comment appliquez-vous les normes qui concernent votre organisation ?

Nous n'appliquons pas directement les normes, mais nous en faisons la promotion en particulier par des journées d'information et la presse.

De nouveaux paramètres interfèrent-ils dans vos réflexions et travaux ?

À ce jour, aucun nouveau paramètre n'interfère dans nos réflexions. À l'Iso, nous travaillons dans un environnement plus large où l'Europe n'est plus toujours majoritaire. Les brevets ne représentent pas un obstacle à nos travaux.

Organisme : Cisma

Domaine d'activité : Syndicat professionnel des constructeurs de biens d'équipement pour le BTP, la manutention et la sidérurgie, regroupant plus de 200 adhérents, PME, ETI et filiales de grands groupes.

Taille de l'organisme : 15 personnes.



Petshadow – Fotolia

Santé et sécurité au travail ne sont pas que des dossiers techniques : l'évolution du monde du travail favorise à la fois le développement du tertiaire et la nécessité de demeurer de plus en plus longtemps dans la vie professionnelle.

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 2016

NF S 31-199	Performances acoustiques des espaces ouverts de bureaux
NF EN Iso 6926	Acoustique – prescriptions relatives aux performances et à l'étalonnage des sources sonores de référence pour la détermination des niveaux de puissance acoustique
NF EN 1570-2	Prescriptions de sécurité des tables élévatrices – partie 2 : tables élévatrices desservant plus de deux paliers fixes d'un bâtiment utilisées pour transporter des marchandises et dont la vitesse ne dépasse pas 0,15 m/s
NF EN Iso 14122-1 à 4	Sécurité des machines – moyens d'accès permanents aux machines
NF EN Iso 13849-1	Sécurité des machines – parties des systèmes de commande relatives à la sécurité – partie 1 : principes généraux de conception
NF EN 13020	Machines pour le traitement des surfaces routières – prescriptions de sécurité
NF EN 609-1	Matériel agricole et forestier – sécurité des fendeuses de bûches – partie 1 : fendeuses à coin
NF EN Iso 4254-14	Matériel agricole – sécurité – partie 14 : enrabanneuses
NF EN Iso 19085-1	Machines à bois – sécurité – partie 1 : exigences communes
EN 458	Protecteurs individuels contre le bruit – recommandations relatives à la sélection, à l'utilisation, aux précautions d'emploi et à l'entretien – document guide

Diffuser les démarches et les outils développés en matière de prévention des TMS (PST 3, action 1.6)

Le Cos SST compte recenser des exemples de normes qui prennent en compte la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) afin d'encourager entreprises et acteurs relais de la prévention à recourir à la normalisation.

Il s'agit d'inciter les commissions de normalisation à prendre en compte les aspects ergonomiques pour la prévention des TMS lors de l'élaboration/révision des normes pour la conception de matériels (véhicules-citernes, matériel aéroportuaire...) et des lieux de travail.

Agir en amont sur la conception des équipements et des lieux de travail (PST 3, action 1.7)

Le Cos va communiquer auprès des autres Cos à propos des enjeux santé et sécurité au travail, afin d'intégrer cette préoccupation transversale dans les normes en développement. Il poursuit les échanges avec d'autres Cos, sous l'angle de la SST, avec les Cos Électrotechnologies, Management et services ou Santé et action sociale par exemple.

Le Cos va aussi renforcer la cohérence entre les normes pouvant affecter la santé et la sécurité des travailleurs élaborées dans des enceintes différentes. Il poursuit cette année la diffusion du document « Présomption de conformité et normes incomplètes ». Le paragraphe 1.5.13 Émission de matières et de substances dangereuses de la directive 2006/42/CE Machines y est pris en compte.

Le Cos doit élaborer un outil (liste de contrôle par exemple) orienté vers son domaine d'application, à destination des commissions de normalisation, à utiliser lors de l'examen quinquennal systématique des normes.

Le Cos compte convier les commissions à améliorer, dans les normes, les prescriptions relatives aux notices d'instruction pour les équipements de travail et à prendre en compte le retour d'expérience des utilisateurs.

Accompagner le vieillissement actif (PST 3, action 1.8)

Le Cos SST va aussi inviter les commissions à doter les entreprises d'outils pour l'analyse de leur situation et l'action en matière

de conditions de travail (aménagement de postes, organisation...). Il s'agit par exemple d'élaborer ou de réviser des normes qui intègrent les aspects ergonomiques.

Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective (PST 3, action 1.10)

Le Cos SST, dans le contexte du plan Éco-phyto II, invite les commissions à diffuser l'information sur les travaux relatifs à la protection des utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques et à organiser leur retour d'expérience vis-à-vis de ces travaux.

Ces commissions sont aussi incitées à contribuer aux travaux dédiés aux EPI intelligents et à la compatibilité entre les EPI.

Bien évidemment, le Cos suit attentivement les travaux européens et internationaux susceptibles d'avoir un impact en matière de SST.

Prise en compte des risques émergents (PST 3, action 1.12)

Le Cos SST est impliqué dans les thématiques susceptibles d'avoir un impact sur la santé ou la sécurité au travail, dont les risques émergents, en lien avec les huit domaines transversaux signalés dans la Stratégie française de normalisation 2016-2018 : transition énergétique, silver économie, économie circulaire, économie numérique, économie collaborative / économie du partage, villes durables intelligentes, usine du futur, services.

Renforcer la conception en sécurité des chantiers et autres lieux de travail en impliquant tous les acteurs et promouvoir un environnement de travail favorable à la santé (PST 3, actions 1.15 et 2.13)

Le Cos SST doit recenser les documents normatifs à propos des garde-corps, échelles, échafaudages, moyens d'accès permanents (liaison, entretien, maintenance...). Il s'agit d'améliorer les dispositions des normes en matière de prévention des risques de chutes. De même, la conception des lieux de travail (acoustique, atmosphères des lieux de travail, éclairage...) est privilégiée. Le Cos souhaite que les commissions puissent promouvoir ces documents auprès de leurs publics cibles. ●

Elle s'implique dans la normalisation...



Ewa MESSAOUDI

Responsable réglementation EMEA
chez Honeywell Respiratory Safety Products.

Comment, au cours de l'année écoulée, s'est caractérisé votre investissement dans les travaux de normalisation ?

En 2016, j'ai continué à occuper, pour la 4^e année consécutive, la présidence de la commission française S76A Appareils de protection respiratoire. Aujourd'hui, la normalisation dédiée à la protection respiratoire de l'homme au travail progresse fortement, imposant à la commission nationale une très forte participation dans les travaux en Europe ou sur la scène internationale.

Les compétences, très riches et variées, des membres de la commission Afnor S76A reflètent l'état le plus récent de la technique. Leur disponibilité, leur engagement dans l'activité normative classent la commission française au plus haut niveau du processus décisionnel dans l'élaboration des normes européennes et internationales.

Parmi les projets les plus marquants étudiés l'an dernier, citons les révisions des normes européennes ainsi que la poursuite d'importants projets de la série de normes Iso 17420. Les exigences de ces projets internationaux sont, pour la première fois, définies à partir des paramètres liés aux facteurs humains afin de protéger au mieux l'homme sur son lieu de travail. Ces limites permettant ensuite de fixer les exigences de conception des équipements de protection respiratoire.

La compatibilité des appareils respiratoires isolants neufs avec les bouteilles d'air comprimé déjà présents sur le marché français a été analysée très attentivement lors des réunions de la commission S76A. Les acteurs principaux (ministères du Travail et de l'Intérieur, utilisateurs, organismes notifiés et fabricants) se sont tous prononcés en faveur de la réouverture de la discussion engagée en 2013. Une décision importante,

prise en accord avec toutes les parties prenantes, a permis la création d'un projet de document normatif relatif à la bouteille d'air comprimé complète.

Cela devrait permettre, sous certaines limites d'approbation, la compatibilité des appareils neufs avec les bouteilles de provenances différentes, tout en demeurant conforme à la réglementation en vigueur et dans les limites des autorisations nationales.

Quelle est la stratégie de votre organisation pour les années qui viennent en matière de normalisation ?

Avant toute mise sur le marché de ses équipements, le respect de la réglementation en vigueur est le critère principal pour Honeywell Respiratory Safety Products. Les normes françaises, même si elles sont d'application volontaire, constituent une base solide et fiable d'évaluation des équipements, car elles confèrent une présomption de conformité aux exigences essentielles visées.

En quoi les mécanismes collectifs de normalisation peuvent-ils aider à répondre aux défis qui se posent à votre organisation ?

Les organismes de normalisation préservent, au-delà de toute action individuelle, la gestion globale des travaux de normalisation. Ils regroupent les experts pour chaque thématique étudiée, créant ainsi un forum d'échanges et de discussions pour une démarche nationale commune.

Organisme : Honeywell Respiratory Safety Products

Domaine d'activité : protection respiratoire.
Taille de l'organisme : 100 personnes.

L'ambition du Cos est évidemment d'associer un large spectre de compétences : ergonomes, métrologues, concepteurs, contrôleurs... face aux différentes situations de travail.



Fotoinfot - Fotolia

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PRÉVUS EN 2017

NF EN Iso 3745/A1	Acoustique – détermination des niveaux de puissance acoustique et des niveaux d'énergie acoustique émis par les sources de bruit à partir de la pression acoustique – méthodes de laboratoire pour les salles anéchoïques et les salles semi-anéchoïques – amendement 1
NF X 43-269	Air des lieux de travail – prélèvement sur filtre à membrane pour la détermination de la concentration en nombre de fibres par les techniques de microscopie : MOCP, Meba et Meta – comptage par MOCP
NF EN 689	Exposition sur les lieux de travail – mesurage de l'exposition par inhalation d'agents chimiques – stratégie pour vérifier la conformité à des valeurs limites d'exposition professionnelle
NF Iso 5006	Engins de terrassement – visibilité du conducteur – méthode d'essai et critères de performance
NF EN 16831	Tracteurs et matériels agricoles et forestiers – sécurité – format des rapports d'accidents
NF EN 707	Matériel agricole – épandeurs de lisier – sécurité
Iso 5682 parties 1, 2 et 3 (rév.)	Équipement de pulvérisation – partie 1 : méthodes d'essai des buses de pulvérisation – partie 2 : méthodes d'essai pour évaluer la distribution transversale horizontale des pulvérisateurs à jet projeté – partie 3 : méthode d'essai pour évaluer les performances des systèmes de régulation du volume/surface
NF EN Iso 16092-1 et 3	Sécurité des machines-outils – presses
NF EN 1459-1	Chariots tout-terrain – prescriptions de sécurité et vérification – partie 1 : chariots à portée variable
NF EN 1496	Équipement de protection personnel contre les chutes – dispositifs de sauvetage par élévation
Iso 45001	Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail – exigences avec directives d'utilisation